

# **Analyse de la situation de la téléphonie rurale au Burkina Faso**

**Par:**

**Ouédraogo Sylvestre**

**Enseignant à l'Université de Ouagadougou**

**Président association Yam Pukri**

**(<http://www.yam-pukri.org>, <http://www.burkina-ntic.org>)**

**Institut Panos Afrique de l'Ouest**

**Mars 2004, Version 1**

## Acronymes

ARTEL:	Autorité Nationale de Régulation des Télécommunications du Burkina Faso
Burkina-ntic:	réseau d'échange et de partage d'informations en nouvelles technologies au Burkina Faso
CELTEL:	cellular telephone
CMTL:	Comtech Telecommunications
CTOA:	Centre des Techniques d'Ouvrages d'Art
DELGI:	Délégation Générale à l'Informatique, Burkina Faso
GRAFSAT:	Groupe Africain pour les Télécommunications par Satellite
IDH :	Indice de Développement Humain
INTELSAT:	INTERNational TELEcommunications SATellite Consortium
IUT :	International Union for Telecommunications
NSS:	New Skies Satellites NV,
ONATEL :	Office Nationale des Télécommunications
OPT:	Office des Postes et Télécommunications
RASCOM:	Regional African Satellite Communications Organization
SODETEL:	Solidarité, Développement par les Télécommunications, Burkina Faso
TELCEL:	Téléphone Cellulaire
UAT:	Union Africaine des Télécommunications.
UIT:	l'Union Internationale pour les communications
SONAPOST:	Société Nationale des Postes du Burkina Faso

## Table des matières

<u>1. Le paysage des télécommunications au Burkina Faso.....</u>	<u>5</u>
<u>2. Aperçu de la politique des télécommunications au Burkina Faso : une libéralisation partielle .....</u>	<u>6</u>
<u>2.1. Les opérateurs de téléphonie mobile au Burkina Faso.....</u>	<u>7</u>
<u>2.2. Résolution de quelques litiges par l'ARTEL.....</u>	<u>8</u>
<u>3. Analyse de la téléphonie rurale au Burkina Faso.....</u>	<u>8</u>
<u>3.1. La stratégie de développement du service universel en matière de télécommunication du Burkina Faso.....</u>	<u>9</u>
<u>3.2. Les possibles dangers de l'extension de la téléphonie mobile en zone rurale.....</u>	<u>10</u>
<u>3.3. L'état de la couverture du réseau de téléphonie mobile dans les zones rurales.....</u>	<u>10</u>
<u>3.4. La stratégie de développement du service universel en matière de télécommunications au Burkina Faso: entre nécessité de service universel et contrainte financière.....</u>	<u>11</u>
<u>3.5. L'expérience de la téléphonie rurale avec l'association Coopération Solidarité Développement au Poste et Télécommunication(CSDPTT (France).....</u>	<u>12</u>
<u>4. Analyse socio-économique de la téléphonie rurale au Burkina Faso.....</u>	<u>13</u>
<u>5. Références documentaires.....</u>	<u>14</u>
<u>6. Annexes.....</u>	<u>15</u>

## Remerciements

Nous remercions toutes les bonnes volontés qui nous ont aidé dans ce travail, en particulier, Bruno Jaffré, Président de l'ONG Coopération Solidarité Développement au Poste et Télécommunication, France) qui nous a aidé par des conseils et suggestions multiples. Nos remerciements vont également à l'ARTEL pour sa bonne collaboration en particulier avec l'Economiste Barro Issa, l'ONATEL ainsi que les habitants, institutions locales du village de Saponé qui se sont prêtés à nos multiples questions. Nos remerciements vont également à André Nyamba, spécialiste de la problématique de la téléphonie rurale ainsi que Mr Mousbilla Sankara, Ancien Ambassadeur, Président de SODETEL (Solidarité développement des télécommunications du Burkina Faso) Ses 40 années d'expérience dans le métier surtout de la téléphonie rurale nous a été d'un grand recours. Le site web de l'ARTEL (<http://www.artel.bf>, de l'ONATEL (<http://www.fasonet.bf> ainsi que celui de Burkina-ntic (<http://www.burkina-ntic.org>) et de la Delgi (<http://www.delgi.gov.bf>) et ceux des opérateurs privés de téléphonie mobile nous ont été d'une grande utilité.

## 1. Le paysage des télécommunications au Burkina Faso

Avec une population de 11,5 millions d'habitants sur une superficie de 274122 Km<sup>2</sup>, le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique occidentale.

La population est en majorité agricole et rurale (environ 80% de la population).

Le Burkina Faso est classé sur la base de l'IDH 171<sup>ème</sup> sur 174 pays avec un PNB par habitant de 250\$ (1997). Le taux d'alphabétisme est de 20,7% (1997).

La télédensité est de 0,38 pour la téléphonie fixe. Et le nombre de téléphones publics pour 1000 habitants est de 0,088<sup>1</sup>.

Tableau 1 : répartition des télécentres par zone au Burkina

Zone	Parc de télécentres	Nombre de lignes
Centre (Ouaga)	3 115	4 742
Centre-ouest (Koudougou)	259	274
Ouest (Bobo)	311	342
Est (Fada)	227	237
Nord (Ouahigouya)	84	105
Centre-Nord (kaya)	105	120
Total Burkina Faso	4 101	5 820

Source : ONATEL 2002

Nous avons donc 4101 télécentres dont 75% sont concentrés à Ouagadougou. La moyenne des lignes par télécentre est de 1,41.

La grande concentration des téléphones publics en zone urbaine est essentiellement due à la solvabilité de la clientèle et aux facilités d'obtention des lignes. Dans les zones rurales, la rentabilité n'est pas évidente.

La situation est donc préoccupante en zone rurale où seulement 170 localités sur les 300 principales (départements) sont couvertes par la téléphonie fixe en zone rurale. Les 8000 villages que compte le Burkina Faso sont en attente incessante d'avoir une opportunité d'être raccordée un jour. Quelques villages chanceux se trouvant dans un rayon de téléphonie mobile ou encore n'étant pas loin des zones urbaines connectées ont pu avoir accès à la communication, mais les coûts de l'accès à ces réseaux sont exorbitants pour les paysans démunis.

La problématique des télécommunications en zone rurale est donc une grande préoccupation au Burkina Faso et nous vous proposons dans ce document les points suivants :

- Un aperçu de la politique des télécommunications au Burkina Faso avec un regard sur la téléphonie mobile qui commence à reprendre un essor important.
- Une analyse de la téléphonie rurale au Burkina Faso et des innovations et projets en cours dans le domaine.

<sup>1</sup> Site web <http://www.delgi.gov.bf> statistique de 1998

En guise de conclusion, nous passerons en revue les observations de quelques spécialistes et des usagers dans le domaine de la téléphonie rurale ainsi que de nos propres analyses du phénomène.

## **2. Aperçu de la politique des télécommunications au Burkina Faso : une libéralisation partielle**

Le secteur des télécommunications au Burkina Faso est représenté par 3 acteurs, L'ONATEL (Office National des Télécommunications) qui est une société nationale travaillant dans le domaine des réseaux fixes et de la téléphonie mobile grâce à sa filiale qui est TELMOB.

TELCEL et CELTEL qui sont des opérateurs privés intervenant exclusivement dans le domaine de la téléphonie mobile depuis quelques années.

La période 1998-2005 va marquer la fin du monopole d'Etat de l'ONATEL. Un nouveau cadre juridique et réglementaire a vu le jour et ce texte a permis une privatisation partielle de l'ONATEL. En décembre 2005 cette mesure prendra fin normalement et les opérateurs privés pourront intervenir sur l'ensemble du secteur.

L'ONATEL est actionnaire dans diverses organisations exploitant des systèmes satellitaires (RASCOM, INTELSAT, NSS...). Il a pour partenaires et financiers l'UIT, l'UAT, RASCOM, INTELSAT, CTOA, GRAFSAT, CMTL et l'Etat Burkinabè.

Parallèlement à ce développement du secteur des télécommunications, il a été créé une agence de régulation du secteur des télécommunications dénommée ARTEL (Agence Nationale de Régulation du secteur des télécommunications) en décembre 1998. La création de cette agence fait suite à une étude sur la restructuration du secteur des télécommunications au Burkina Faso réalisée par l'UIT

Au nombre des recommandations formulées par l'UIT figurait la privatisation de l'ONATEL ainsi que la création de l'ARTEL.

En effet, il a été estimé que le secteur des télécommunications, avec un seul opérateur traditionnel jouant un rôle de monopole public ne pouvait pas dynamiser ce domaine dynamique et complexe surtout avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'ARTEL<sup>2</sup> a pour objectifs de :

- a) de faire appliquer la réglementation en matière de télécommunications ;
- b) de veiller au respect des dispositions de l'acte de concession et du cahier des charges entre concessionnaire des droits exclusifs et de l'Etat
- c) de délivrer les autorisations d'exploitation des services de télécommunication et de veiller au respect de leurs dispositions ;
- d) d'accorder les agréments des équipements terminaux et de veiller au respect de leurs dispositions ;
- e) d'assurer la gestion et le contrôle du spectre des fréquences radioélectriques ;

---

<sup>2</sup> Site web [www.artel.bf](http://www.artel.bf)

- f) de veiller au respect des engagements internationaux du Burkina Faso dans le domaine des télécommunications ;
- g) de contribuer à l'exercice des missions de l'Etat en matière de télécommunication; pour ce faire, elle travaille en étroite collaboration avec les administrations de l'Etat concernées par la réglementation et la gestion des télécommunications ainsi qu'avec le concessionnaire des droits exclusifs de l'Etat et les fournisseurs de services de télécommunication en vue d'un meilleur accomplissement de sa mission ;
- h) d'assurer la publication de l'annuaire des données ou d'en confier la responsabilité au concessionnaire ;
- i) d'assurer avant tout recours arbitral ou juridictionnel, la conciliation et l'arbitrage des litiges nés entre les exploitants des télécommunications et entre ceux -ci et les consommateurs.

Depuis sa création en décembre 1998, l'ARTEL a travaillé sur la réglementation et attribué 2 licences d'exploitations de GSM au Burkina Faso à deux sociétés (CELTEL et TELECEL)

Plus de 15 décisions d'importance ont été prises par l'ARTEL (décision portant tarification des communications entre réseaux fixes et mobiles, décisions sur des litiges entre les opérateurs de la téléphonie mobile et l'opérateur national qui est TELMOB...)

#### *Pourquoi une libéralisation partielle ?*

Jusqu'à la date de fin décembre 2005, l'ONATEL garde le monopole des communications de postes fixes, le fax, le télex, le télégramme, l'exploitation de l'international ainsi que l'accès satellitaire au Burkina Faso.

Cette libéralisation partielle vise à permettre à l'opérateur de se réadapter au nouveau contexte marqué par des opérateurs privés plus aguerris par d'autres expériences, étant souvent des filiales de gros opérateurs sur le continent et ailleurs.

En dehors de la SONAPOSTE qui a une connexion Géolink par satellite (un à Ouagadougou et un autre à Ziniaré, localité situé à 35 km de Ouagadougou) grâce à son projet Cyberkiosk (installation d'accès Internet dans les Postes) et de la Banque Mondiale, il est formellement interdit d'utiliser une connexion par satellite et surtout de rétrocéder cette liaison à une tierce personne. Seul l'ONATEL peut exploiter cette possibilité pour l'entrée et la sortie par l'international

### **2.1. Les opérateurs de téléphonie mobile au Burkina Faso.**

La téléphonie mobile a démarré au Burkina Faso en 1996 à la faveur de la conférence France-Afrique. Cela coïncide également avec la connexion du Burkina Faso à l'Internet. Un département de l'ONATEL – qui en constitue en fait une filiale - dénommée TELMOB a été créé pour gérer la téléphonie mobile.

CELTEL Burkina est une filiale de MSI Cellular Investments Holdings B.V. (MSI Cellular), société holding et financière hollandaise. Elle est installée dans 10 pays africains. Elle est implantée au Burkina depuis janvier 2001. Le réseau CELTEL couvre aujourd'hui 24 régions du Burkina Faso.

TELECEL Faso, à l'origine filiale de TELECOM International (premier opérateur de téléphonie mobile en Afrique) est installé au Burkina depuis décembre 2000. Elle fait partie depuis août 2003 du groupe ivoirien *Atlantic Telecom*.

Les deux sociétés privées sont de droit burkinabè avec une prédominance de capitaux privés. Elles respectent donc le code des investissements du Burkina qui d'ailleurs a été réaménagé afin d'attirer les investisseurs étrangers. Par exemple, les entreprises bénéficient d'une exonération fiscale pour les 5 premières années de fonctionnement. Le rapatriement des bénéfices ne pose en principe pas de problèmes.

En 2000, l'arrivée des opérateurs privés de téléphonie mobile a eu pour conséquence un engouement sans précédent avec l'introduction des cartes prépayées. L'opérateur national, sous prétexte de permettre à d'autres opérateurs de s'installer, a limité ses ouvertures de lignes. Les usagers étaient donc obligés de prendre des abonnements dans les autres réseaux. Parallèlement à cela, les services publics pouvaient joindre les abonnés de l'opérateur TELMOB et non ceux des autres opérateurs. Le coût des appels était aussi relativement moins cher sur ce réseau, d'où un engouement pour cet opérateur historique.

Les autres opérateurs étaient nettement plus chers quand il fallait passer par le réseau national, mais la qualité de service paraissait meilleure (moins d'appels perdus). Il a fallu du temps pour que l'opérateur national arrive à étendre son réseau afin de permettre une fluidité des appels. De même que l'arrêt de la corruption (car il fallait avoir des relations pour obtenir un abonnement prépayé TELMOB) s'est également fait progressivement. En fin de compte, il a été mis fin également à la possibilité d'appel des numéros TELMOB en utilisant les lignes des services publics.

Il faut souligner le fait que l'Etat ne respecte pas ses engagements vis-à-vis de l'ONATEL. Les impayés se chiffrent en effet à plusieurs dizaines de millions de Fcfa.

## **2.2. Résolution de quelques litiges par l'ARTEL**

L'ARTEL depuis sa création a résolu un certain nombre de litiges entre les opérateurs et eu à prendre des décisions à cet effet comme la *décision n° 2002-000038/DG-ARTEL/DR* portant sur le litige relatif au tarif public à l'international entre Telecel Faso et l'ONATEL et la *décision n° 2002-000039/DG-ARTEL/DR* portant sur le litige relatif au détournement de la clientèle entre Celtel Burkina Faso et l'ONATEL.

La résolution de ces litiges qui a donné raison aux opérateurs privés dans les deux cas (étant clients de l'ONATEL, ils doivent bénéficier des mêmes égards que les autres clients : bénéficier d'une réduction de 20% pour la sortie à l'International à certaines heures, possibilité pour les abonnés aux deux réseaux de faire des appels à partir des services publics comme TELMOB le fait) montrent clairement que l'opérateur national joue de sa position privilégiée (seule étant autorisée à gérer les sorties internationales et pouvant bloquer, voire déconnecter, les autres opérateurs de certains services)

## **3. Analyse de la téléphonie rurale au Burkina Faso**

La "privatisation" du secteur des télécommunications a commencé avec la téléphonie rurale depuis les années 1960 affirme Mr Mousbila Sankara, cadre de l'ONATEL et président de l'association Sodeptel.

En effet, afin de désenclaver les zones rurales et possédant peu de moyens, l'Etat avait donné la possibilité aux villages d'avoir accès au téléphone en subventionnant les frais de raccordement. Cette subvention était évaluée sous forme de main d'œuvre et de mise à disposition de poteaux en bois.

C'est ainsi que beaucoup de villages ont pu être raccordés. La communication entre les services publics et le point de raccordement étaient gratuits, les autres services privés étant payants.

Cette politique a permis de désenclaver les cercles et les circonscriptions, actuels départements et villages et même chef lieux de province.

La fin de ce système ou son déclin est du à plusieurs phénomènes comme l'avance Sankara Mousbila

- La déforestation a entraîné une rareté de la ressource bois et donc une difficulté pour les villages d'avoir des pylônes en bois pour suspendre les fils. Certaines zones ont donc été déconnectées du réseau tout simplement. D'autres par contre ont été remplacées par des poteaux métalliques en fonction de l'importance des zones.
- Les centraux téléphoniques ont changé et la disponibilité des lignes dans le centre ONATEL conditionnait l'extension possible du réseau. On assistait donc à des situations de saturation des autocom qui ne permettait pas de connecter des villages intéressés, l'ancien système de téléphonie ne possédant pas de conditions d'extension.
- Dans certains postes, l'ONATEL n'a pas prévu de renvoi de taxe pour certaines lignes, donc il y a impossibilité de mettre en place un télécentre.
- Les liaisons par faisceaux hertziens coûtent aussi très chères, la contribution des villageois qui se résumaient à la main d'œuvre et à l'apport des poteaux était négligeable face aux capitaux à investir dans les nouveaux équipements.

La fin de la téléphonie rurale avec apport des locaux était donc arrivée, les villageois étant incapables de payer des contributions désormais très élevées.

### **3.1.La stratégie de développement du service universel en matière de télécommunication du Burkina Faso**

La politique de développement de la téléphonie rurale est mentionnée dans la plupart des documents de politique générale du Burkina Faso.

Elle est mentionnée dans le document cadre de la lutte contre la pauvreté du Burkina Faso et plus spécifiquement, dans la stratégie nationale de développement des nouvelles technologies du Burkina Faso.

La réforme du secteur des télécommunications en 1998 a permis de mettre en place une stratégie de développement du service universel en matière de télécommunications en mars 2003.

Le service universel des télécommunications est défini dans le décret comme étant "une offre minimale au public sur l'ensemble du territoire national, des services de

télécommunications à un prix abordable et ce, dans le respect des principes d'égalité, de continuité et d'universalité<sup>3</sup>".

Dans le plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication du Burkina Faso 2001-2005, il est mentionné dans la partie infrastructures de base les points suivants :

- Accroître la télédensité à une ligne téléphonique pour cent habitants en l'An 2003 et à 1,66 lignes téléphoniques pour cent habitants en l'An 2005;
- Equiper 5% des 8 000 villages d'au moins une ligne téléphonique à l'horizon 2005 ;

La mise de œuvre de la stratégie permettra d'atteindre ces objectifs mais comme on le verra plus loin, la contrainte financière est telle que ces objectifs ne sont pas réalistes et il faudra attendre 2013 avec une hypothèse de 4 téléphones pour 1000 habitants en zone rurale au document stratégique.

Une autre alternative serait de profiter de la téléphonie GSM mobile en zone rurale.

### **3.2. Les possibles dangers de l'extension de la téléphonie mobile en zone rurale**

Comme le montre Bruno Jaffré<sup>4</sup>, une extension de la téléphonie mobile en zone rurale peut avoir pour conséquence un désintérêt des zones rurales par les opérateurs voulant installer du téléphone filaire classique, moins cher à l'usage pour les bénéficiaires mais coûteux à l'installation ou encore un système à ondes radio sans fils.

Comment les paysans pourront-ils utiliser les services de l'opérateur si l'on sait que le coût d'une seule communication avoisine la moitié du revenu journalier d'un exploitant agricole ?

C'est seulement les paysans aisés qui pourront bénéficier de cette opportunité. La demande solvable étant réduite, aucun autre opérateur n'aura intérêt à s'installer pour fournir des services de téléphonie.

Présentement, la société CELTEL propose un service de télécentre public mobile, mais ce service n'est pas encore répandu en zone rurale. Le poste fonctionne grâce à une batterie rechargeable. Avec une antenne appropriée, son rayon d'action peut être très grand. Les coûts d'installation et d'exploitation ne sont pas aussi élevés. Le seul handicap est la transmission de données de type Internet.

### **3.3. L'état de la couverture du réseau de téléphonie mobile dans les zones rurales.**

Il faut dire que quelques villages chanceux, se trouvant sur l'axe Ouagadougou- Bobo Dioulasso et autour de certains centres urbains (Kaya, Fada, Dori Ziniaré) profitent du fait

---

<sup>3</sup> Décret N° 2003-176/PRES/PM/MPT portant adoption de la stratégie de développement du service universel en matière de télécommunications. Mars 2003, Burkina Faso

<sup>4</sup> article extrait du site <http://www.csdppt.org> les enjeux de la téléphonie rurale en Afrique

que l'opérateur GSM propose un rayon acceptable en terme d'accès. Le rayon peut atteindre souvent 30 km. A ce niveau, plusieurs observations peuvent être faites.

Les villageois n'ont pas souvent l'information que leur village est desservi. Il faut qu'une personne vienne de Ouagadougou avec son téléphone GSM allumé et qu'il reçoive par hasard un appel pour que l'on se rende compte de cette opportunité.

Comment convaincre le paysan à prendre un abonnement dans une telle situation ?

Les frais de communication GSM sont très chers et ne sont pas à la portée des bourses, mais en terme relatif, on peut économiser des ressources appréciables par un bon usage de cet outil.

L'Etat pourrait-il demander une faveur spéciale aux opérateurs qui opéreraient en zone rurale ?

Les documents consultés à l'ARTEL sur l'implantation des opérateurs GSM ne font pas mention d'une discrimination de pratique de prix en faveur des zones rurales en aucune partie.

Présentement, on peut dire que les opérateurs de téléphonie mobile ne ciblent pas leur intervention sur les zones rurales, mais sur les zones urbaines.

L'Etat Burkinabè, à travers sa notion de service universel et son agence de régulation, se préoccupant de faire profiter le maximum de localités, impose donc à l'opérateur de faciliter l'accès téléphonique aux villages et localités traversés.

De plus, les opérateurs cotisent à hauteur de 2% de leurs chiffres d'affaire pour un Fonds pour la réalisation du service universel.

le cahier de charge imposé par l'ARTEL impose à chaque opérateur de desservir 50 localités. On se rend compte que les opérateurs ont du mal à satisfaire cette exigence. Les zones à desservir sont en effet potentiellement non rentable or les investissements à consentir sont élevés, les zones ne disposant pas souvent de centrale électrique publique ni de clients solvables pour amortir les investissements.

Pour les usagers en zone rurale, les appareils GSM ont besoin d'une source d'énergie électrique pour recharger la batterie, ce qui est inexistant en milieu rural. Il faut se déplacer dans une autre localité où il y a de l'électricité et où l'on peut recharger des batteries de voiture pour faire cette opération.

#### **3.4. La stratégie de développement du service universel en matière de télécommunications au Burkina Faso: entre nécessité de service universel et contrainte financière**

Si l'Etat Burkinabè est en train de travailler à la réalisation de sa stratégie en matière de service universel, il faut souligner l'initiative RASCOM projet panafricain qui a été bloqué faute de financements. Ce projet prévoyait également de désenclaver les zones rurales.

Les scénarios ci-dessus montrent que la téléphonie rurale est coûteuse et la conciliation entre les intérêts sociaux et financiers n'est pas évidente.

**Tableau N°2** Scénario de détermination du nombre moyen de lignes à installer dans les zones rurales sous contrainte d'une subvention minimale pour le service universel.

	Investissement qui sera réalisé par les opérateurs	Subventions du fonds d'accès au service universel	Nombre de lignes à installer
<b>Hypothèse télédensité de 4‰ (4 lignes pour 1000 habitants)</b>	73,9m\$ sur 10 ans 7,4m\$ 55,425 milliards de Fcfa par an	733 000 Dollars US (550 millions de Fcfa)	46 336 lignes dans les zones rurales horizon 2013
<b>Hypothèse télédensité de 5‰ (5 lignes pour 1000 habitants)</b>	87,5 m\$ (65,625 milliards\$)	2 289 000 m\$ (1,7 milliards de Fcfa) par an au cas où l'investissement est réalisé sur emprunt au taux de 12% impossibilité de le financer sur le fonds d'accès au service universel.	57 920 lignes dans les zones rurales:
<b>Hypothèse télédensité de 4‰ (4 lignes pour 1000 habitants)</b>	87,5 m\$ Dont 80% des fonds est emprunté au taux de 12% et le reste (20%) à un taux préférentiel de 4%	1 340 000 \$ (1 milliard de francs cfa environ) impossibilité de le financer sur le fonds d'accès au service universel.	57 920 lignes

**NB; m\$ = millions de dollars**

Hypothèse de l'utilisation d'un système WLL (Wireless Local Loop) ou système de Boucle Locale Radio à cellules de grand rayon (15 à 30 km) est adaptée aux conditions géographiques des zones rurales à couvrir; cette technologie a été préférée aux autres technologies compte tenu de son coût et de sa facilité de déploiement.

**Source:** réalisé à partir du Décret N° 2003-176/PRES/PM/MPT portant adoption de la stratégie de développement du service universel en matière de télécommunications. Mars 2003, Burkina Faso

Le tableau ci-dessus donne une hypothèse réaliste de 4 lignes pour 1000 habitants avec un niveau de subvention acceptable par le fonds de service universel. On peut se demander si toutefois on ne peut pas accroître ce fonds ou demander d'autres ressources ailleurs pour renforcer: contribution des ressortissants des villages, des villes ou de l'extérieur, ONG... D'autres initiatives sont en cours, comme celle de l'ONG CSDPPT entreprises dans quelques villages au Burkina Faso.

### **3.5.L'expérience de la téléphonie rurale avec l'association Coopération Solidarité Développement au Poste et Télécommunication(CSDPTT (France)**

L'ONG CSDPTT<sup>5</sup> intervient dans le domaine de la téléphonie rurale au Burkina Faso depuis plus de 5 ans. A son actif, nous pouvons citer l'installation de téléphones publics (télécentres) dans 6 villages du Burkina Faso. A titre d'exemple, cette expérience a montré qu'il existe un potentiel en terme de demande solvable en milieu rural et l'ONATEL commence à s'y pencher sérieusement.

L'initiative consiste à installer une cabine téléphonique publique alimentée par énergie solaire. Les équipements sont apportés par les membres de l'ONG, eux-mêmes travailleurs de France Télécom et spécialiste dans le domaine. Une association hôte est recherchée dans le village pour la gestion de l'unité économique. Une contrainte principale à ce niveau est la distance moyenne de 15 km entre le village et le terminal ONATEL le plus proche.

<sup>5</sup> Voir le site <http://www.csdptt.org>

L'ONATEL donne donc une ligne au village qui le gère comme un télécentre. Une antenne fonctionnant sur ondes radios permet de relier le poste à la centrale ONATEL de la localité et le relier au reste du monde. Le maintien des équipements est assuré par l'ONATEL et une personne du village est formée pour les tâches courantes.

Commencée dans quelques villages du Burkina Faso et supervisé par l'association SODEPTEL, CSDPPT compte envoyer le matériel par container afin que les techniciens locaux puissent se charger de l'installation.

Débutée avec du matériel de seconde main (matériel précédemment utilisé par France Télécom dans les zones de montagne en France et ne servant pratiquement plus), l'expérience a montré la possibilité de travailler avec du matériel neuf, ce qui est en train d'être envisagé.

Les coûts de communication sont donc réduits grâce à ce système parce que les paysans appellent relativement moins chers qu'avec les téléphones portables GSM.

Les tarifs pratiqués sont de 250 Fcfa la minute pour les appels sur poste fixe et de 350 Fcfa la minute sur les téléphones portables.

Cette expérience qui dure déjà deux années pratiquement est concluante et les télécentres ruraux fonctionnent bien.

Une expérience de connexion Internet a été réalisée dans ces télécentres ruraux en Février 2004 par CSDPTT et le réseau Burkina-ntic. L'expérience a été concluante et montre la possibilité de fournir ce genre de services dans les villages pour peu qu'il y ait une demande.

#### **4. Analyse socio-économique de la téléphonie rurale au Burkina Faso.**

Au regard des informations obtenues au cours de nos entretiens et sur la base des expériences existantes, nous pouvons résumer les points suivants:

**Sur le plan social,** Il est incontestable que la téléphonie rurale permet de rapprocher la population et de résoudre de nombreux problèmes liés à la distance (évacuations sanitaires, informations sur la situation sanitaire des régions, alerte de feux de brousse...)

Si le téléphone permet de rapprocher la population, on constate avec l'expérience de 6 télécentres ruraux de CSDPTT et de notre sortie à Saponé, distante de 35 km de Ouagadougou que la population ne communique pas en interne, c'est à dire la communication intervillage est très rare. Les paysans préfèrent se déplacer (5 à 15 km) plutôt que d'utiliser le téléphone. Comme le dit le Pr André Nyamba, " le téléphone n'apparaît pas comme un instrument de communication interne. On l'utilise pour appeler à la capitale ou à l'extérieur du pays". Peut-être est-il mal perçu d'appeler quelqu'un de cette façon?

Les appareils GSM ont été conçus pour un certain public. De plus en plus, on fait des appareils miniaturisés et très fragiles. Ces téléphones sont-ils adaptés à l'usage et aux rigueurs du climat en milieu rural ? Même en ville, la fragilité du matériel entraîne des casses fréquentes. De plus, les appareils sont accompagnés de nombreuses fonctionnalités dont les possibilités sont à peine utilisées notamment lorsque l'opérateur de téléphonie n'en fournit pas les services associés.

**Sur le plan économique,** La rentabilité de la téléphonie rurale dépend de plusieurs critères comme la situation géographique, le nombre d'habitants, le niveau de richesse de la population...L'expérience de CSDPTT montre que la téléphonie rurale peut être rentable si toutefois l'opérateur fait des concessions particulières. On constate que l'ONATEL fixe les mêmes conditions aux abonnés des villages que des autres. Les paiements se font par exemple tous les 15 jours et le coût des appels y est même plus cher que dans les télécentres urbains.

La mise en œuvre de la stratégie de développement du service universel en matière de télécommunications devra en tenir compte.

La contribution de la population à la téléphonie rurale est devenue très symbolique vu le coût des équipements qui sont très élevés.

L'une des difficultés dans ce domaine est l'évolution rapide des technologies qui rend les équipements vite obsolètes. On se demande si des opérateurs accepteront d'investir dans ce domaine très risqué. Pour prévenir cette situation, à coup sur, ils tenteront de récupérer très vite les investissements consentis, d'où des tarifications élevées pour le monde rural, solution contraire à la mission de service universel.

On se retrouvera alors dans la situation de la téléphonie mobile où les contraintes techniques et financières ainsi que la rigueur du cahier de charge se répercutent sur les tarifs appliqués à la clientèle.

**Sur le plan politique,** la téléphonie rurale peut être utilisée comme programme électoral. Chaque ressortissant important du village milite en faveur de l'installation d'une cabine téléphonique dans sa région mais les considérations techniques et de rentabilité sont ignorées. Cette situation est déjà perçue avec les nombreuses demandes enregistrées par l'ONG CSDPTT dans le cadre de ses activités.

## 5. Références documentaires

Plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication du Burkina Faso 2001 - 2005 Elaboré avec le concours de la CEA et du CRDI

(Adopté le 12 Octobre 2000 par le Conseil Supérieur à l'Informatique du Faso)

Vincent Joquet , Marchés Tropicaux, spécial Burkina (12/12/2003) [www.moreux.fr](http://www.moreux.fr)

Décret N° 2003-176/PRES/PM/MPT portant adoption de la stratégie de développement du service universel en matière de télécommunications. Mars 2003, Burkina Faso

Décision n° 2002-000038/DG-ARTEL/DR portant sur le litige relatif au tarif public à l'international entre Telecel Faso et l'ONATEL

Décision n° 2002 -000039/DG-ARTEL/DR portant sur le litige relatif au détournement de la clientèle entre Celtel Burkina Faso et l'ONATEL

OUEDRAOGO Sylvestre (2003) Pour une approche africaine des technologies de l'information, Annuaire Suisse de Politique de Développement. (Page 31, 33), IUED, Genève.

OUEDRAOGO Sylvestre (2003) Les technologies de l'information au Burkina Faso, une course de fond, Annuaire Suisse de Politique de Développement. (Page 77, 79), IUED, Genève.

OUEDRAOGO Sylvestre (2002) :Les réseaux et associations de développement dans la dynamique de l'appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication. Une analyse de la situation au Burkina Faso, Yam Pukri, IICD, Ouagadougou

Ministère de l'Economie et des finances, Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté, Burkina Faso.2000

Sites webs:

<http://www.artel.bf>

<http://www.fasonet.bf>

<http://www.burkina-ntic.org>

<http://www.delgi.gov.bf>

<http://www.csdptt.org>

<http://www.csi.bf> (conseil supérieur de l'Information du Burkina Faso)

## 6. Annexes

**Tableau N°3: Récapitulatif statistiques de base de la téléphonie au Burkina Faso**

<b>Opérateurs Statistiques</b>	<b>ONATEL</b>	<b>TELMOB/ONATEL</b>	<b>TELECEL</b>	<b>CELTEL</b>
<b>Nombre d'abonnés</b>	62 000 lignes (déc 2002) 66 639 lignes (dec 2003) 170 localités en téléphonie rurale 3940 télécentres privés (0,3/1000 hab)	35.000 lignes 31 dec 2002 56 000 abonnés (mars 2003) 90000 lignes (dec 2003)	41 000 lignes au 31 déc 2002 53.000 abonnés 31 dec 2003	96 590 au 31 déc 2003
<b>Télé densité</b>	1,41/1000 habitants 0,55 Lignes publiques pour 100 Habitants	239 590 abonnés à la date de 31 déc 2003-03-14 2 tél/100 habitants Télé densité globale : 2,55 tel /100 hab (2003)		
<b>Début de démarrage effectif des activités</b>	(ONATEL) le 2 novembre 1994 au capital de 12 000 000 000 F CFA	1996	Attribution 25 mai 2000 Début activité: décembre 2000	Licence obtenue en mai 2000 et début du service en janvier 2001
<b>Respect engagement par rapport au cahier de charge</b>			<b>Couvre 24 villes sur les 50 inscrites</b>	23 villes couvertes sur les 50 inscrites
<b>Nombre de villes couvertes</b>	Lignes fixes (presque toutes les 45 provinces)	22 localités	<b>24</b>	23 villes de nos jours (Mars 2004)
<b>Nombre d'employés</b>			74 employés	130 employés
<b>Investissement</b>			16 milliards environ	20 milliards
<b>Chiffre d'affaires</b>				4,4milliards pour 2002
<b>Résultat net</b>				8,24 milliards (2003)
<b>Reversement fond de service universel (2%) du Chiffre d'affaire</b>		712 498 165 FCFA (31 dec 2002) 764 950 75231 Fcfa (dec 2003)	17 756 250 FCFA (31 dec 2002) 80 886 686 Fcfa (31 dec 2003)	18 425 000 FCFA (31dec 2002) 57 178 859 Fcfa(31 dec 2003)
<b>Part de marché (1)</b>		0,37	0,22	0,40

Source rapports ARTEL, 2002, 2003

NB: la contribution au fonds de service universel pour les 2 premières années a été forfaitaire et ne tient pas compte du montant de 2% fixé. Le calcul prend en compte le montant du chiffre d'affaire encaissé et on le chiffre d'affaire brut

(1) calculé à partir de nos estimations selon le nombre d'abonnés au mobile par opérateur

*NB: La guerre des chiffres*

On peut se demander si les chiffres, surtout ceux concernant le nombre d'abonnés par opérateur est véridique.

Plusieurs raisons peuvent expliquer les différences de chiffres entre les études :

- le nombre de cartes prépayées vendues par un opérateur ne correspond pas au nombre d'utilisateurs réels de cet abonné à cause du fait que certains abonnés changent de réseaux fréquemment quand un autre opérateur fait une promotion, la perte de téléphones portables,, le nombre de personnes qui résilient leur abonnement pour une raison ou une autre, le nombre d'utilisateurs à cours de revenus qui laissent "périmé leur abonnement" par manque de moyens financiers pour approvisionner leurs téléphone (selon les opérateurs, un abonné disposent d'une période allant de 1 à 2 mois pour approvisionner son téléphone, sinon, il perd sa ligne et donc son numéro.

- la guerre commerciale que se livre les opérateurs les amène à donner parfois des faux chiffres afin de montrer aux autres opérateurs qu'il a le vent en poupe. Cette stratégie commerciale peut aussi influencer les abonnés qui auront tendance à s'abonner à des réseaux dont il y a le plus d'abonnés, les communications intra réseaux coûtant relativement moins chères. L'ARTEL combat cette pratique et c'est seulement dans cet organisme que l'on peut être sûr des chiffres avancés par les opérateurs.

- Il faut donc distinguer les abonnés actifs, c'est-à-dire ceux qui sont capables de recevoir les communications à partir de leurs appareils GSM et les abonnés inactifs, figurant sur la base de données de l'opérateur mais, ne pouvant ni recevoir ni appeler à partir de son poste pour de multiples raisons (abandon de poste, changement de numéro ou d'opérateurs, manque de moyens financiers pour réapprovisionner l'appareil.)